

>>> Retour des filles à l'école en Afghanistan



VOTRE ORGANISATION PEUT APPORTER SON AIDE
CONTRIBUEZ MAINTENANT!

>>> Les dons peuvent être versés
directement au Fonds de solidarité
de l'IE au

Compte N° 310-1006170-75
ING BELGIUM – 157 bd Anspach
1000 Bruxelles – Belgique

N'hésitez pas à nous contacter
pour de plus amples informations
nicolas.richards@ei-ie.org

“ Grâce à la générosité des organisations
membres de l'IE qui ont répondu à l'appel
d'aide humanitaire, les enfants et les jeunes
du camps d'amputés de Freetown ont reçu
une éducation. Le Fonds de solidarité a égale-
ment servi à aider des enseignants déplacés à
retourner dans leur ville et leur village. Cette
contribution a été vitale pour le processus de
construction de la paix, car les écoles sont le
cœur des communautés. ”

En 2000, le Président du Sierra Leone Teachers Union,
Festus Minah, a demandé à l'IE d'exprimer sa gratitu-
de envers ses membres pour la solidarité capitale
qu'ils ont témoignée au peuple de Sierra Leone en vue
de la construction d'une paix durable.

>>> Ecole en Ethiopie



La solidarité de l'IE a pour but de créer
les conditions qualitatives pour que:

- les enfants grandissent, les élèves apprennent et les enseignants enseignent dans un environnement amical et propice à l'inclusion
- les syndicats s'organisent et défendent une éducation de qualité et la justice sociale et contribuent ensemble à l'établissement de communautés saines pour tous



Internationale de l'Education

>>> 5, bd du Roi Albert II
1210 Bruxelles, Belgique
Tél.: +32 2 224 0611
Fax: +32 2 224 0606
headoffice@ei-ie.org
www.ei-ie.org



Fonds de Solidarité

Internationale de l'Education

Vous et votre organisation pouvez:



>>> renforcer la solidarité avec les syndicats frères

<<< apporter un soutien immédiat et efficace aux enseignants dans des situations d'urgence



>>> participer avec l'IE à la fourniture d'une aide humanitaire, d'une assistance et d'une aide juridiques



Fonds de Solidarité

Qu'est-ce que le Fonds de solidarité de l'IE

Le Fonds de solidarité de l'IE a été établi pour venir en aide aux organisations membres en situation d'urgence, notamment lors de catastrophes naturelles, de famines, de guerres, de persécutions ou d'autres situations extrêmement graves. Il apporte principalement une assistance à court terme afin d'assurer la survie des organisations et de leurs membres.

Etabli grâce aux dons des organisations membres et administré par le Secrétariat de la l'IE, le Fonds représente un exemple visible de solidarité parmi le personnel enseignant du monde entier. Les catastrophes naturelles et celles causées par l'homme, qui menacent la vie des enseignants et de leurs familles, font appel à notre solidarité : une assistance immédiate et efficace est nécessaire.

Lors du Congrès mondial de l'IE de 1998, le rôle du Fonds de solidarité a été étendu par l'octroi d'un soutien financier aux activités de coopération au développement avec les organisations membres des pays en développement. La décision prise au Congrès de l'IE a permis au Fonds de

ne plus seulement réagir aux situations d'urgence, mais aussi d'intervenir de manière proactive en coopérant avec les organisations d'enseignants des pays en développement et des pays en transition.

Le Congrès a également décidé que l'IE elle-même, ainsi que ses organisations membres, devraient être invitées à allouer 0,7% de leur revenu annuel à cette activité. Ce pourcentage du revenu de l'IE est versé chaque année au Fonds de solidarité.

L'Education est l'un des instruments les plus importants pour lutter contre la pauvreté et le terrorisme et pour mettre en place des systèmes politiques démocratiques. En tant qu'organisation syndicale internationale, l'IE doit faire en sorte que nos collègues des organisations membres puissent exercer leur rôle professionnel même en cas de danger.



A quoi ce Fonds a-t-il servi?

Depuis la constitution du Fonds de solidarité, des fonds ont été alloués à plus de trente programmes de soutien.

L'un des exemples les plus marquants est la création du Fonds de solidarité Tsunami pour la reconstruction et la remise en état du système éducatif à Aceh et au Sri Lanka, les régions qui ont été les plus touchées par le tsunami en 2004.



>>> Aceh après le Tsunami en décembre 2004

- Au cours des années précédentes, le Fonds de solidarité de l'IE a été mis à contribution pour:
- aider les enseignants ayant subi des pertes matérielles lors des tremblements de terre en **Indonésie** et au **Pakistan**; dans la guerre qui a opposé **Israël** et le **Liban**; lors des ouragans qui ont dévasté **l'île de la Grenade** et les **Etats du sud des Etats-Unis**;
 - allouer des bourses pour l'éducation des enfants des enseignants tués lors de la tragédie de **Beslan** le 3 septembre 2004;
 - secourir les enseignants **colombiens** appartenant au syndicat colombien des enseignants, lorsque leur vie était menacée;
 - aider les enseignants **afghans** et **libériens** à organiser des écoles dans les camps de réfugiés;
 - répondre aux besoins éducatifs des enfants d'**Irak**;
 - apporter un soutien institutionnel au syndicat enseignant **palestinien** et au nouveau syndicat d'enseignants du **Timor oriental**;
 - soutenir des projets d'aide à long terme dans des zones troublées comme le **Kosovo**, la **Sierra Leone** et l'**Ethiopie**.

Le Fonds sert également, à l'occasion, à soutenir des projets de solidarité à long terme, qui nécessite un appui financier continu, comme la **Fondation pour Beslan**.

>>> L'IE construit des écoles à Aceh

Comment fonctionne-t-il

Toutes les organisations membres de l'IE sont invitées à verser leur contribution au Fonds sur base annuelle en fonction de leurs moyens. Ces contributions permettent à l'IE de réagir immédiatement pour organiser et coordonner de la façon la plus efficace et la plus appropriée l'assistance dont nos collègues ont besoin.

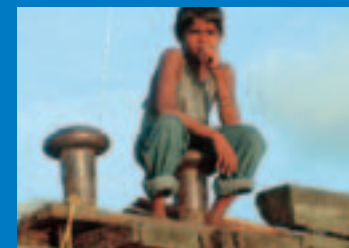
L'Internationale de l'Education s'efforce de développer la solidarité depuis sa création. Cette action a été formalisée en 1998 lorsque le 2e Congrès mondial de Washington a adopté une résolution autorisant l'IE à créer le Fonds de solidarité et à lui allouer 0,7 % de son budget ordinaire.



>>> **Beaucoup d'écoles à travers le monde ressemblent à cela** De temps à autres, des appels spécifiques sont également lancés aux organisations affiliées, à la suite de catastrophes

importantes, pour solliciter des fonds supplémentaires afin de venir en aide aux organisations membres victimes des circonstances. Certaines organisations membres ont décidé de faire don au Fonds de solidarité de l'IE du budget qu'elles auraient normalement dépensé pour leurs cartes de Noël.

Le Fonds est maintenu sur un compte séparé des autres comptes de l'IE et offrant un taux d'intérêt avantageux. Il est soumis à un audit externe, qui est publié séparément du rapport financier présenté au Congrès mondial.



Pour obtenir une assistance du Fonds, les organisations membres doivent présenter une demande d'assistance exposant les motifs pour lesquels une aide est nécessaire. Le Secrétaire général de l'IE décide ensuite d'allouer des fonds sur la base des informations fournies et conformément aux principes en vertu desquels le Fonds a été établi. Il fait son rapport à la Commission des finances et au Bureau exécutif de l'IE.

Les bénéficiaires doivent fournir un rapport au siège de l'IE sur l'utilisation des fonds versés. Ces rapports sont à leur tour présentés, sur base annuelle, par l'IE à toutes ses organisations affiliées.

